
Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 50 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe

M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 50.

20-641

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

20-641 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

8. RÈGLEMENTS

20-642 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1268 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 98 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 98 000 \$

-
-
- 20-643 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1258 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LE RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, DU COÛT D'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 995 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 995 000 \$
- 20-644 8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 1263 AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'UN VÉHICULE SPÉCIALISÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 450 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 450 000 \$
- 20-645 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1265 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021
- 20-646 8.5 ADOPTION – RÈGLEMENT 1266 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 26 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 26 000 \$
- 20-647 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1267 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DES RUES D'AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 500 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 500 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-648 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-642

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1268 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 98 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 98 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1268 pour payer le coût des travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 98 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 98 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1268 pour payer le coût des travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 98 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 98 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-643

ADOPTION – RÈGLEMENT 1258 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LE RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, DU COÛT D'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 995 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 995 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 8 décembre 2020, sous le numéro 20-628;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1258 autorisant le paiement du coût des travaux d'aqueduc sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux, du coût d'acquisition de certains immeubles ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 995 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 995 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-644

ADOPTION – RÈGLEMENT 1263 AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'UN VÉHICULE SPÉCIALISÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 450 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 450 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 8 décembre 2020, sous le numéro 20-629;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1263 autorisant le paiement des frais d'acquisition d'un véhicule spécialisé et d'accessoires connexes ainsi que les frais contingents pour un montant de 450 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-645

ADOPTION – RÈGLEMENT 1265 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2020, sous le numéro 20-630;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1265 décrétant les taux de taxation pour l'année 2021.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-646

ADOPTION – RÈGLEMENT 1266 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 26 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 26 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 8 décembre 2020, sous le numéro 20-631;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1266 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la Rivière du Trésor pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-647

ADOPTION – RÈGLEMENT 1267 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DES RUES D'AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 500 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 500 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 8 décembre 2020, sous le numéro 20-632;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1267 autorisant le paiement du coût des travaux de remplacement et de gainage de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur une partie des rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 500 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 500 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy indique que les informations fournies au cours de la séance extraordinaire du budget, c'est-à-dire tant les informations concernant le budget et celles concernant le plan triennal d'immobilisations, seront disponibles dans les journaux et sur le site Internet de la Ville. Mme Roy ajoute que la présentation du conseiller M. Mario Lemay, président de la commission des finances, sera également disponible sur le site Internet de la Ville.
- Mme Roy réitère ses meilleurs vœux des fêtes et souhaite à tous une année 2021 sous le signe de la santé.
- Mme Roy rappelle que les belles initiatives citoyennes mises de l'avant pour les petits et les grands doivent se dérouler dans le respect des consignes sanitaires, consignes qui doivent être suivies par tous pour notre bien-être collectif.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les conseillères et conseillers se joignent à Mme Roy pour souhaiter à tous un joyeux temps des fêtes, dans le respect des règles sanitaires.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Serge Mercier

- M. Mercier demande si la réfection de la rue Charlebois aura lieu en 2021.

Réponse : Mme Roy indique que la Ville avait élaboré un plan de réfection de la rue Charlebois et consulté les citoyens à ce sujet, mais malheureusement, les citoyens n'ont pas accepté ce plan. Mme Roy précise que la Ville a donc procédé à une demande de subvention pour pouvoir effectuer une réfection majeure de la chaussée et du fond de la route et que nous sommes présentement en attente d'une réponse à cette demande d'aide financière.

M. Michel Lécuyer

- M. Lécuyer demande s'il est possible d'élaborer davantage au sujet du projet spécial de centre multifonctionnel.

Réponse : Mme Roy explique que c'est un projet de centre communautaire, culturel et sportif et que la Ville a présenté une demande dans le cadre du programme gouvernemental d'aide pour la construction d'infrastructures sportives. Mme Roy souligne que la Ville économise déjà depuis plusieurs années, dans le cadre du plan d'immobilisations, en vue de la réalisation de ce projet. Mme Roy indique que nous devrions avoir des nouvelles sous peu en ce qui a trait à la subvention et que s'il n'est pas possible pour la Ville d'obtenir cette subvention, nous nous tournerons vers d'autres programmes de subvention.

20-648

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Marie-Hélène Bourque,
Greffière adjointe